



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et  
du logement d'Auvergne Rhône-Alpes  
Unité interdépartementale Drôme-Ardèche  
Subdivision 7**

**RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES  
Société LAFARGEHOLCIM CIMENTS, site du TEIL.**

**Rédacteurs - Affaire suivie par**

L'ingénieur de l'industrie et des mines  
Lionel ROUQUET

Tél : 04 75 82 46 46

Lionel.rouquet@developpement-durable.gouv.fr

**Approbateur**

Vérifié, adopté et transmis à madame le préfet de l'Ardèche  
Pour le directeur,  
l'adjoint au chef de l'unité interdépartementale  
Drôme-Ardèche

Boris VALLAT

## RÉFÉRENCE DU DOSSIER

Références	CERFA de cas par cas signé le 15/09/20 avec ses annexes
Nos références	20201015-RAP-DAEN0727
Adresse de l'établissement	Usine du Teil BP 5 07407 Le TEIL Cedex
Activité Principale	Fabrication de ciments
Code S3IC	61-02435
Priorité	PN
Pièce jointe	Projet de décision cas par cas
Transmission des documents - original - copies	Préfecture de l'Ardèche - SGAD Inspecteur signataire – chrono sub 7

## 1 - PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société LAFARGEHOLCIM CIMENTS dont l'origine remonte à plus de 170 ans, exploite en France 9 cimenteries, 1'usine de chaux de Cruas et 5 stations de broyage. Le groupe occupe des positions de premier plan dans ses 3 branches : le ciment, le granulat et le béton.

Le groupe LAFARGE compte actuellement 65 000 salariés répartis dans près de 64 pays sur les cinq continents.

Le site du Teil, berceau du groupe LAFARGE, est implanté sur les communes de Viviers et du Teil, dans le département de l'Ardèche (07). La cimenterie, approvisionnée par sa propre carrière à ciel ouvert voisine, a été mise en exploitation en 1833. La capacité de l'usine du Teil permet de produire près de 600 000 de tonnes de ciments, faisant de cette usine l'une des plus importantes cimenteries françaises.

La cimenterie emploie environ 170 personnes. Elle génère près de 900 emplois induits et indirects.

L'usine LAFARGE CIMENTS du Teil a obtenu les certifications ISO 9001 en 2003, ISO 14001 version 2004 en 2005, certifications renouvelées depuis.

Comme la plupart des cimenteries de cette taille, qui valorisent des déchets et de la matière, l'usine du Teil diversifie son mix combustible. L'industriel doit répondre à des problématiques de coûts et d'approvisionnement. Une nouvelle filière d'approvisionnement en huile a récemment été trouvée. L'emploi de ce nouveau combustible entraîne des modifications des installations du site conduisant à un dossier de demande d'examen au cas par cas, déposé le 16 septembre 2020.

## 2 . LE PROJET

Le projet de l'usine du TEIL est lié à un besoin d'adaptation à l'évolution du mix combustible disponible sur le marché.

Les fours de la cimenterie sont alimentés par plusieurs types de combustibles : solides tel que le coke de pétrole et liquides tels que des huiles, des G3000, du fioul... Le stockage de ces liquides inflammables représente 8 000 m3.

Ce projet consiste à substituer un combustible type coke de pétrole ainsi que d'autres combustibles liquides par un combustible type fioul lourd haute viscosité dont la nature est semblable à celle de combustibles déjà autorisés sur ce site.

Les installations projetées comprendront :

- 2 zones de stockage de 6 cuves de 58 m3 unitaire (avec possibilité de 7<sup>e</sup> cuve), pour chaque ligne de production ;
- 2 postes de déchargement pour chaque zone de stockage ;
- 1 système de traitement des vapeurs (pour chaque ligne) issues des opérations de dépotage et stockage ;
- 1 réseau de fluide caloporteur permettant de chauffer le combustible à 200°C au niveau des stockages et jusqu'à 220°C au niveau des points d'injection, grâce à des échangeurs de chaleur. La température du fluide caloporteur sera de 260 à 290°C, avec un chauffage grâce à des chaudières. Le volume total de fluide dans les canalisations sera de 13,7 m3, avec par ailleurs 2 stockages de 10 m<sup>3</sup> ;
- 2 chaudières au gaz naturel et 1 chaudière de secours au fioul domestique (avec stockage associé de 10 m3), de puissance thermique unitaire de 4,1 MW, ainsi qu'un vase d'expansion ;
- un ensemble de pompes de transfert et de recirculation ;

- 1 poste électrique 5,5 kV et containers électriques associés ;
- des installations de protection incendie.

Aucune augmentation de la capacité de production autorisée n'est prévue.

Aucune augmentation de la quantité totale de liquides inflammables susceptibles d'être stocké n'est prévue.

### **3. SITUATION ADMINISTRATIVE DU SITE**

Les aménagements projetés ne modifient pas le classement ICPE du site et ne nécessitent pas de nouvelles rubriques, ni de changement de régime des rubriques existantes (passage en enregistrement ou autorisation).

On note :

- une augmentation de volume de corps organiques combustibles classés en enregistrement sous la rubrique 2915.1.a. : Le volume sera de 48 700 litres.
- que la cimenterie était autorisée à stocker 8 000 m<sup>3</sup> de liquides inflammables au titre de la rubrique 1432 et que ce volume ne sera pas modifié ;
- le site bénéficie d'une autorisation au titre de la rubrique 4734.2a relative à la quantité totale de produits pétroliers spécifiques, susceptibles d'être stockés sur le site. Sur ce point, l'exploitant précise qu'il n'est pas souhaitable de franchir le seuil seveso seuil bas de cette rubrique qui se situe à 2500 tonne. La quantité totale prévue est 2350 tonnes. L'exploitant a transmis les fiches de données des produits concernés, permettant de démontrer que le seuil SEVESO n'est pas atteint.

### **3. Contexte réglementaire**

Compte tenu du projet mentionné précédemment, la société LAFARGEHOLCIM CIMENTS est soumise à l'application de l'article R181-46-II du code de l'environnement qui stipule que : « Toute autre modification notable apportée aux activités, installations, ouvrages et travaux autorisés, à leurs modalités d'exploitation ou de mise en œuvre ainsi qu'aux autres équipements, installations et activités mentionnés au dernier alinéa de l'article L181-1 inclus dans l'autorisation doit être portée à la connaissance du préfet, avant sa réalisation, par le bénéficiaire de l'autorisation avec tous les éléments d'appréciation. »

Même si le projet n'aboutit pas à des modifications du régime (A ou E) de classement des installations du site, les nouvelles installations de stockage constituent une modification importante des conditions d'exploitation. Ce projet doit donc faire l'objet d'un examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale au titre de l'article R. 122-2.

Depuis la publication la loi ESSOC le 11 août 2018, le préfet de département est l'autorité environnementale pour les demandes de modification de projets dans le cadre de l'autorisation environnementale.

Il convient dans un premier temps de statuer sur la décision cas par cas, puis en fonction de la décision prise d'instruire le porter à connaissance ou de demander un dossier d'autorisation environnementale.

### **4. Examen au cas par cas**

La société LAFARGE HOLCIM CIMENTS a transmis à madame le préfet de l'Ardèche, en plus du CERFA cas par cas, un dossier comportant l'ensemble des pièces requises, notamment :

- une présentation du site,
- des plans ;
- une présentation du projet et sa motivation.

Le formulaire CERFA 14734\*3 déposé le 16 septembre 2020 par le pétitionnaire est complet.

- Impact sur l'environnement :

Les installations seront implantées sur une zone déjà transformée. Il ne s'agit pas d'espace naturel.

D'un point de vue émission atmosphérique, selon l'exploitant, au regard du retour d'expérience d'autres cimenteries, le fioul haute viscosité qui doit remplacer le coke de pétrole devrait améliorer la qualité des rejets atmosphériques. Les valeurs limites d'émission ne seront pas modifiées. L'utilisation à terme de 60 000 t de ce nouveau combustible, selon les estimations présentées dans le dossier, devraient permettre la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'environ 16 000 t.

Le projet de la société LAFARGEHOLCIM n'entraîne pas d'impact nouveau sur l'environnement.

- Risque accidentel

Les risques liés au projet sont l'incendie et l'explosion. L'étude de danger a donc été revue. Le scénario majeur en termes de distance d'effets (qui restent à l'intérieur des limites de propriétés) est le feu de nappe d'une rétention de fioul lourd haute viscosité. Pour y faire face, les deux rétentions seront dotées de déversoirs de mousse dont le déclenchement sera asservi à une détection de température, permettant d'enclencher la phase d'extinction au plus tôt.

Des dispositifs mobiles (type lance canon) permettront également l'extinction des autres zones à risque, ou refroidissement d'installations.

Les poteaux incendie présents permettent également la mise en place d'un refroidissement des installations voisines si besoin.

A noter que ce stockage de fioul a été positionné en prenant en compte les zones d'effets thermiques existantes.

Le projet n'entraînera pas de zones de danger inacceptables à l'extérieur du site (pas de zones d'effets sur les personnes hors site).

Les potentiels de dangers liés au projet correspondent à des potentiels de dangers déjà existants sur le site, et déjà maîtrisés. LAFARGEHOLCIM CIMENTS dispose de l'expérience dans la gestion de ce type de dangers, ainsi que des moyens techniques et organisationnels déjà suffisamment dimensionnés pour ce projet. On notera que ce site dispose d'un statut de régime de défense autonome.

## 5. Proposition de l'inspection des installations classées

Au regard de l'examen qui précède, compte tenu des caractéristiques du projet présenté dans la demande, des enjeux environnementaux liée à sa localisation et de ses impacts potentiels, le projet ne justifie pas la réalisation d'une étude d'évaluation environnementale.

Ainsi, nous proposons à madame le préfet de l'Ardèche, le projet de décision joint à ce rapport.